

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 30 Avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrazak GABSI et Mr Khaled THABET.

## BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Var.	%
<strong>Actifs</strong>					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	251 611	209 423	42 188	20,1%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	78 945	77 928	1 017	1,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 650 655	13 703 141	(52 486)	(0,4%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	575 564	525 030	50 534	9,6%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	5 467 336	4 219 791	1 247 545	29,6%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	62 211	60 334	1 877	3,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	214 015	216 748	(2 733)	(1,3%)
AC7 - Autres actifs	5.8	3 309 122	3 152 032	157 090	5,0%
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		53 499	57 062	(3 563)	(6,2%)
<strong>Total des actifs</strong>		<strong>23 662 958</strong>	<strong>22 221 489</strong>	<strong>1 441 469</strong>	<strong>6,5%</strong>
<strong>Passifs</strong>					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 037 378	4 206 089	(168 711)	(4,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers		1 060 204	756 573	303 631	40,1%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	11 645 724	10 777 282	868 442	8,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	703 587	678 821	24 766	3,6%
PA5 - Autres passifs	5.13	3 876 274	3 652 902	223 372	6,1%
<strong>Total des passifs</strong>		<strong>21 323 167</strong>	<strong>20 071 667</strong>	<strong>1 251 500</strong>	<strong>6,2%</strong>
IM - Intérêts Minoritaires		304 250	284 347	19 903	7,0%
<strong>Capitaux propres</strong>					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Réserves consolidées	5.14	1 508 146	1 380 464	127 682	9,2%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	212 043	169 910	42 133	24,8%
<strong>Total des Capitaux propres ( Part du Groupe)</strong>		<strong>2 035 541</strong>	<strong>1 865 475</strong>	<strong>170 066</strong>	<strong>9,1%</strong>
<strong>Total des capitaux propres et passifs</strong>		<strong>23 662 958</strong>	<strong>22 221 489</strong>	<strong>1 441 469</strong>	<strong>6,5%</strong>

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Var.	%
<b>Passifs éventuels</b>					
<b>HB1 - Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>6.1</b>	<b>1 444 958</b>	<b>1 368 099</b>	<b>76 859</b>	<b>5,6%</b>
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		552 112	423 818	128 294	30,3%
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		812 691	864 126	(51 435)	(6,0%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
<b>HB2 - Crédits documentaires</b>		<b>474 685</b>	<b>777 859</b>	<b>(303 174)</b>	<b>(39,0%)</b>
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		57 691	15 193	42 498	279,7%
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		416 994	762 667	(345 673)	(45,3%)
<b>HB3 - Actifs donnés en garantie</b>	<b>6.2</b>	<b>3 811 828</b>	<b>3 873 154</b>	<b>(61 326)</b>	<b>(1,6%)</b>
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>5 731 471</b>	<b>6 019 112</b>	<b>(287 641)</b>	<b>-4,8%</b>

## Engagements donnés

<b>HB4 - Engagements de financements donnés</b>	<b>6.3</b>	<b>366 949</b>	<b>482 536</b>	<b>(115 587)</b>	<b>(24,0%)</b>
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		366 949	482 536	(115 587)	(24,0%)
<b>HB5 - Engagements sur titres</b>	<b>6.4</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>a- Participations non libérées</i>		2 832	2 832	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>369 781</b>	<b>485 368</b>	<b>(115 587)</b>	<b>-23,8%</b>

## Engagements reçus

<b>HB7 - Garanties reçues</b>	<b>6.5</b>	<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**  
Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 604 527	1 344 514	260 013	19,3%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	142 949	152 791	(9 842)	(6,4%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations		58 432	57 056	1 376	2,4%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	342 259	239 638	102 621	42,8%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>2 148 167</b>	<b>1 793 999</b>	<b>354 168</b>	<b>19,7%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 149 007)	(892 689)	(256 318)	(28,7%)
CH2 - Commissions encourues		(20 844)	(23 233)	2 389	10,3%
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(1 169 851)</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(253 929)</b>	<b>(27,7%)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	7.6	<b>68 710</b>	<b>68 303</b>	<b>407</b>	<b>0,6%</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>1 047 026</b>	<b>946 380</b>	<b>100 646</b>	<b>10,6%</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(289 787)	(279 655)	(10 132)	(3,6%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(8 080)	(3 488)	(4 592)	(131,7%)
PR7 - Autres produits d'exploitation		77 931	67 843	10 088	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.9	(313 858)	(295 625)	(18 233)	(6,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(161 904)	(145 027)	(16 877)	(11,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(22 665)	(23 559)	894	3,8%
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>328 663</b>	<b>266 869</b>	<b>61 794</b>	<b>23,2%</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 204	4 537	(333)	(7,3%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.10	(745)	(3 445)	2 700	78,4%
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>332 122</b>	<b>267 961</b>	<b>64 161</b>	<b>23,9%</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(90 955)	(85 508)	(5 447)	(6,4%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(11 944)	(161)	(11 783)	(7318,6%)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>229 223</b>	<b>182 292</b>	<b>46 931</b>	<b>25,7%</b>
Intérêts minoritaires		(17 180)	(12 382)	(4 798)	(38,7%)
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>		<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>		<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022	Var.	%
<b>Activités d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 036 592	1 828 837	207 755	11,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 300 988)	(1 008 705)	(292 283)	(29,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		3 471	(34 129)	37 600	110,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(324 840)	(1 362 959)	1 038 119	76,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		886 738	1 093 726	(206 988)	(18,9%)
Titres de placement		(18 120)	80 178	(98 298)	(122,6%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(341 213)	1 955 714	(2 296 927)	(117,4%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		13 033	(2 501 756)	2 514 789	100,5%
Impôt sur les bénéfices		(94 954)	(78 825)	(16 129)	(20,5%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>8.1</b>	<b>859 719</b>	<b>(27 919)</b>	<b>887 638</b>	<b>3179,3%</b>
<b>Activités d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		323 109	237 854	85 255	35,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 298 146)	(1 253 727)	(44 419)	(3,5%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 369)	(12 327)	(4 042)	(32,8%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>8.2</b>	<b>(991 406)</b>	<b>(1 028 200)</b>	<b>36 794</b>	<b>3,6%</b>
<b>Activités de financement</b>					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(41)	(3 357)	3 316	98,8%
Emission d'emprunts		-	123 024	(123 024)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(63 725)	57 577	(121 302)	(210,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		87 281	3 561	83 720	2351,0%
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(62 413)	(66 611)	4 198	6,3%
Autres flux de financement		27 527	(75 421)	102 948	136,5%
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements</b>	<b>8.3</b>	<b>(11 371)</b>	<b>38 773</b>	<b>(50 144)</b>	<b>(129,3%)</b>
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		19 386	(122 626)	142 012	115,8%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(123 672)	(1 139 972)	1 016 300	89,2%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 545 450)	(3 405 478)	(1 139 972)	(33,5%)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>8.4</b>	<b>(4 669 122)</b>	<b>(4 545 450)</b>	<b>(123 672)</b>	<b>(2,7%)</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**ARRÊTÉS AU 31 décembre 2023**  
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

**1- PRÉSENTATION DU GROUPE**

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 18 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

<b>BNA : Banque Nationale Agricole</b> Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
<b>Services financiers</b>	
<b>BNA Capitaux</b> Société intermédiaire en bourse	<b>Placement Obligataire SICAV</b> Société d'investissement à capital variable
<b>SOFINREC</b> Société de recouvrement	<b>SICAV BNA</b> Société d'investissement à capital variable
<b>SICAR Invest</b> Société d'investissement à capital risque	<b>SICAF Participation</b> Société d'investissement à capital fixe
<b>SOIVM SICAF</b> Société d'investissement à capital fixe	<b>ZIED</b> Gestion de portefeuille titres
<b>Assurance AMI</b> Compagnie d'assurance	<b>TUNIS-RE</b> Société de réassurance
<b>SODINO</b> Société d'investissement à capital risque	
<b>Promotion immobilière</b>	
<b>SIMPAR</b> Société de promotion immobilière	<b>ESSOUKNA</b> Société de promotion immobilière
<b>SIVIA</b> Société de promotion immobilière	<b>SPI MADINA</b> Société de promotion immobilière
<b>LES ŒILLETS</b> Société de promotion immobilière	
<b>Autres services</b>	
<b>Tunisie Informatique Services TIS</b> Développement informatique	<b>AGROSERVICE</b> Services agricoles
<b>SOGEST</b> Etudes et services	<b>SODET SUD</b> Développement touristique
<b>Générale de Vente</b> Gestion et vente d'actifs	

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration. La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
<b>ACTIONNAIRES PUBLICS</b>	<b>32 149 134</b>	<b>160 745 670</b>	<b>50,23%</b>
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 461	267 305	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
<b>ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE</b>	<b>4 776 487</b>	<b>23 882 435</b>	<b>7,46%</b>
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	859 135	4 295 675	1,34%
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES</b>	<b>8 030 209</b>	<b>40 151 045</b>	<b>12,55%</b>
<b>ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>15 175 361</b>	<b>75 876 805</b>	<b>23,71%</b>
<b>ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>	<b>3 338 726</b>	<b>16 693 630</b>	<b>5,22%</b>
<b>RACHAT ACTIONS PROPRES</b>	<b>530 083</b>	<b>2 650 415</b>	<b>0,83%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>64 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>100%</b>

## 2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

## 3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1- Principes de consolidation

---

#### 3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

#### 3.1.2- Méthodes de consolidation

##### Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

##### Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

#### 3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

##### **\* Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

### **\* Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

### **\* Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2023, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt deux lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement des dites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 22, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

### **\* Intégration globale des OPCVM**

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

### **\* Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

## \* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

### Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

### Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

## \* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

## \* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

## 3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

### 3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

### 3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

## Provisions sur les engagements

### **i. Provisions individuelles**

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

### **ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)**

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

### **iii. Provisions collectives**

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

#### **❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé**

*\*Agriculture*

*\*Industries mécaniques et électriques*

*\*Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs*

*\*Industries pharmaceutiques*

*\*Autres industries*

*\*Bâtiments et travaux publics*

*\*Tourisme y compris les agences de voyage*

*\*Promotion immobilière*

*\*Commerce*

*\*Santé*

*\*Télécom et TIC*

*\*Autres services y compris les agences de location de voitures*

## ❖ Contreparties publiques

*\*Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

*\*Autres organismes publics*

## ❖ Particuliers

*\*Particuliers du secteur privé : crédits logements*

*\*Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

*\*Particuliers du secteur public : crédits logements*

*\*Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>Δgi</b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion Immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	3,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	1,50%
Consommation_Privé	2,50%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>TPgi</b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
<b>Particuliers</b>	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

### 3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

## 3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

### 3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

### **3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes**

---

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes**

---

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

### **3.6- Actions propres et d'auto-contrôle**

---

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

### **3.7- Avantages bénéficiant au personnel**

---

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

#### **3.7.1-Avantages à court terme**

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

#### **3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi**

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

### **3.8- Impôts sur le résultat :**

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

#### **3.8.1-Impôts courants**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### **3.8.2-Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2023 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
<b>Etablissements de Crédit</b>		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
<b>Autres services financiers</b>		
BNA Capitaux	15%	15%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
AMI	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
<b>Promotion immobilière</b>		
SIMPAR	15%	15%
ESSOUKNA	15%	15%
SIVIA	15%	15%
SPI MADINA	15%	15%
LES CÈILLETS	15%	15%
<b>Autres services</b>		
Tunisie Informatique Services	15%	15%
SOGEST	15%	15%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

### 3.9- Faits marquants de l'exercice 2023

Le 19 Décembre 2023, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 850.000 mDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables remboursables sur 10 ans.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 34.517 mDT dont 1.644 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 31.123 mDT et 1.751 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

## 4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 21 entités au 31 décembre 2023:

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
<b>Etablissements de Crédit</b>			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,172%
<b>Autres services financiers</b>			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,71%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,71%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	77,74%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	80,90%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,16%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,28%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	40,54%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,97%
AMI	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,55%
<b>Promotion immobilière</b>			
SIMPAR (1)	Intégration globale	53,85%	46,49%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	32,57%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	52,71%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	51,87%
LES ŒILLETS	Intégration globale	100,00%	60,41%
<b>Autres services</b>			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	73,69%
SODET SUD	Intégration globale	74,57%	57,09%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	54,60%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 53,85% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>% de droits de vote</b>
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,01%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	8,56%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

<b>Sociétés</b>	<b>S.P.B</b>	<b>AGRO-SERVICES</b>	<b>SODAL (*)</b>	<b>SFL (*)</b>	<b>SODEAT (*)</b>
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676		
S.P.B		855		153 537	95 352
SODAL		300			1
SFL		300			
<b>TOTAL</b>	<b>49 993</b>	<b>3 246</b>	<b>144 676</b>	<b>153 537</b>	<b>95 353</b>
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532	126 821
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%	75,19%

(\*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;
- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50,001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; AMI, SOGEST, SODINO, TUNISRE, SPI Madina n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers

## 5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

### 5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 251.611 mDT au 31/12/2023 contre 209.423 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 42.188 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
Avoirs en caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
Avoirs chez la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	78 011	56 394	21 617	38,3%
Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
Avoirs auprès du CCP	83	383	(300)	(78,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	-	(3 951)	3 951	100,0%
<b>Total</b>	<b>251 611</b>	<b>209 423</b>	<b>42 188</b>	<b>20,1%</b>

### 5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 78.945 mDT au 31/12/2023 contre 77.928 mDT au 31/12/2022, soit une augmentation de 1.017 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>22 413</b>	<b>23 017</b>	<b>(604)</b>	<b>(2,6%)</b>
Comptes courants & autres créances	22 412	23 017	(605)	(2,6%)
Intérêts à percevoir	1	-	1	-
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>56 732</b>	<b>59 687</b>	<b>(2 955)</b>	<b>(5,0%)</b>
Comptes courants	2 001	1 327	674	50,8%
Prêts à MLT (*)	54 211	57 682	(3 471)	(6,0%)
Intérêts à percevoir	522	678	(156)	(23,0%)
<b>Total brut</b>	<b>79 145</b>	<b>82 704</b>	<b>(3 559)</b>	<b>(4,3%)</b>
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(4 776)	4 576	95,8%
<b>Total net</b>	<b>78 945</b>	<b>77 928</b>	<b>1 017</b>	<b>1,3%</b>

(\*) Ce montant comprend un prêt accordé à la BFT à hauteur de 40 000mDT. Ce prêt est couvert par une garantie de l'État prorogée jusqu'à l'accomplissement des procédures de dissolution.

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>A - Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>22 412</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>22 413</b>
Comptes courants & autres créances	22 412	-	-	-	-	22 412
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
<b>B - Créances sur les établissements financiers</b>	<b>42 001</b>	<b>7 990</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>56 732</b>
Comptes courants	2 001	-	-	-	-	2 001
Prêts à MLT	40 000	7 470	2 741	4 000	-	54 211
Intérêts à percevoir	-	522	-	-	-	522
<b>Total brut au 31 décembre 2023</b>	<b>64 413</b>	<b>7 991</b>	<b>2 741</b>	<b>4 000</b>	<b>-</b>	<b>79 145</b>
<b>Total brut au 31 décembre 2022</b>	<b>59 078</b>	<b>6 404</b>	<b>10 111</b>	<b>7 111</b>	<b>-</b>	<b>82 704</b>

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(4 776)	-	4 576	-	(200)
<b>Total</b>	<b>(4 776)</b>	<b>-</b>	<b>4 576</b>	<b>-</b>	<b>(200)</b>

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

### 5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2023 à 13.650.655 mDT contre 13.703.141 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 52.486 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Engagements bruts agricoles</b>	<b>1 150 727</b>	<b>1 076 864</b>	<b>73 863</b>	<b>6,9%</b>
Comptes débiteurs	191 227	161 366	29 861	18,5%
Autres concours à la clientèle	565 548	549 321	16 227	3,0%
Crédits sur ressources spéciales	260 794	229 607	31 187	13,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	141 764	141 854	(90)	(0,1%)
Produits constatés d'avance	(8 606)	(5 284)	(3 322)	(62,9%)
<b>Engagements bruts commerciaux et industriels</b>	<b>14 848 805</b>	<b>14 589 812</b>	<b>258 993</b>	<b>1,8%</b>
Comptes débiteurs	2 169 953	1 960 653	209 300	10,7%
Autres concours à la clientèle	12 144 041	12 148 478	(4 437)	(0,0%)
Crédits sur ressources spéciales	103 480	109 338	(5 858)	(5,4%)
Intérêts impayés et créances rattachées	504 968	441 425	63 543	14,4%
Produits constatés d'avance	(73 637)	(70 082)	(3 555)	(5,1%)
<b>Comptes courants associés</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>	<b>(1 199)</b>	<b>(1,0%)</b>
<b>Créances bancaires détenues par la SOFINREC</b>	<b>629 032</b>	<b>621 229</b>	<b>7 803</b>	<b>1,3%</b>

<b>Encours brut</b>	<b>16 753 091</b>	<b>16 413 631</b>	<b>331 657</b>	<b>2,0%</b>
<b>Provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>(2 307 651)</b>	<b>(2 044 077)</b>	<b>(263 574)</b>	<b>(12,9%)</b>
Provisions sur créances classées	(1 600 489)	(1 450 177)	(150 312)	(10,4%)
Provisions additionnelles	(435 631)	(373 134)	(62 497)	(16,7%)
Provisions collectives sur créances non classées	(271 531)	(220 766)	(50 765)	(23,0%)
<b>Intérêts et agios réservés</b>	<b>(794 785)</b>	<b>(666 413)</b>	<b>(128 372)</b>	<b>(19,3%)</b>
Sur engagements agricoles	(112 348)	(111 080)	(1 268)	(1,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(650 619)	(523 153)	(127 466)	(24,4%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(31 277)	(32 180)	903	2,8%
<b>Provisions sur Comptes courants associés</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>
<b>Total des provisions et des intérêts et agios réservés</b>	<b>(3 102 436)</b>	<b>(2 710 490)</b>	<b>(391 946)</b>	<b>(14,5%)</b>
<b>Encours net</b>	<b>13 650 655</b>	<b>13 703 141</b>	<b>(52 486)</b>	<b>(0,4%)</b>

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 304	55 584
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>55 780</b>	<b>56 060</b>
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	65 892	66 811
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
<b>Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>68 206</b>	<b>69 125</b>
<b>Total</b>	<b>123 986</b>	<b>125 185</b>

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2022	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2023
Créances douteuses	(1 823 311)	(317 473)	104 664	-	(2 036 120)
Provisions collectives	(220 766)	(50 765)	-	-	(271 531)
<b>Total</b>	<b>(2 044 077)</b>	<b>(368 238)</b>	<b>104 664</b>	<b>-</b>	<b>(2 307 651)</b>

### 5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Engagements bruts en principal	597 755	589 049	8 706	1,5%
Intérêts et créances rattachées	31 277	32 180	(903)	(2,8%)
<b>Engagements bruts</b>	<b>629 032</b>	<b>621 229</b>	<b>7 803</b>	<b>1,3%</b>
Provisions et agios réservés	(629 032)	(621 229)	(7 803)	(1,3%)
<b>Encours net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2023 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Classe 0	12 599 331	13 052 153	12 522 645	12 977 736	-	-	(26)	-
Classe 1	1 206 073	1 421 634	1 203 272	1 412 810	-	-	(6 074)	(7 375)
<b>Total des créances courantes</b>	<b>13 805 404</b>	<b>14 473 787</b>	<b>13 725 917</b>	<b>14 390 546</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6 100)</b>	<b>(7 375)</b>
Classe 2	206 829	161 510	206 307	160 755	(20 584)	(7 161)	(12 019)	(35 016)
Classe 3	211 961	119 001	210 752	115 309	(56 150)	(25 168)	(21 877)	(15 780)
Classe 4	3 859 573	3 350 170	3 534 528	3 041 161	(1 991 044)	(1 812 183)	(735 668)	(593 308)
<b>Total des créances classées</b>	<b>4 278 363</b>	<b>3 630 681</b>	<b>3 951 587</b>	<b>3 317 225</b>	<b>(2 067 778)</b>	<b>(1 844 512)</b>	<b>(769 564)</b>	<b>(644 104)</b>
<b>Total des créances en mDT</b>	<b>18 083 767</b>	<b>18 104 468</b>	<b>17 677 504</b>	<b>17 707 771</b>	<b>(2 067 778)</b>	<b>(1 844 512)</b>	<b>(775 664)</b>	<b>(651 479)</b>
<b>Taux des créances classées</b>	<b>23,66%</b>	<b>20,05%</b>	<b>22,35%</b>	<b>18,73%</b>				

### 5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2024-01 du 19 Janvier 2024, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2023, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 271.531 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
<b>Professionnels du secteur privé</b>					
Agriculture	509 711	8,25%	6,50%	40,00%	30 063
Industries mécaniques et électriques	690 493	1,61%	2,75%	40,00%	12 043
Industries agroalimentaires	908 905	3,18%	2,25%	40,00%	19 737
Industries pharmaceutiques	14 376	5,11%	0,25%	40,00%	308
Télécom et TIC	5 748	10,74%	0,75%	40,00%	264
Autres industries	566 661	5,21%	3,50%	40,00%	19 736
BTP	327 789	2,40%	6,00%	40,00%	11 011
Tourisme	64 050	16,12%	7,50%	40,00%	6 051
Promotion immobilière	490 904	4,50%	6,50%	30,00%	16 202
Commerce	1 230 431	5,45%	3,00%	40,00%	41 584
Santé	25 870	8,61%	1,00%	40,00%	994
Autres services (hors commerce et santé)	418 043	7,73%	3,75%	40,00%	19 205
<b>Contreparties publiques</b>					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	5 680 549	0,00%	2,50%	40,00%	56 805
Autres organismes publics	469 532	0,00%	6,00%	40,00%	11 269
<b>Particuliers</b>					
Crédits logements_Privé	257 557	4,40%	1,50%	20,00%	3 038
Consommation_Privé	497 760	5,15%	2,50%	40,00%	15 234
Crédits logements_Public	125 790	0,91%	0,50%	20,00%	354
Consommation_Public	1 145 238	0,92%	0,75%	40,00%	7 631
<b>Total Classes 0 &amp; 1</b>					<b>271 531</b>

### 5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2023, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2023 s'élève à 435.631 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 62.497 mDT par rapport au 31/12/2022.

### 5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'État a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'État.

Pour le traitement comptable, la BNA a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2023 (3)	Encours au 31/12/2023 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	2 667	2 385	282
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	21 782	10 086	11 696
<b>Total en mDT</b>	<b>329 592</b>	<b>153 637</b>	<b>175 955</b>	<b>24 449</b>	<b>12 471</b>	<b>11 978</b>

### 5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2023 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	ETAP	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2022	5 945 280	4 768 074	65 383	102 365	189 259	201 704	105 613
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	65 383	116 963	240 220	217 656	119 504
Garanties de l'état au 31/12/2023	5 941 060	5 070 054	-	108 762	229 289	200 994	81 663
Autres Garanties au 31/12/2023	115 650	-	65 000	308	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2023	56 025	-	-	-	-	-	37 842
Classe au 31/12/2023	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2023	12 746	-	-	-	-	-	-

#### 5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 575.564 mDT au 31/12/2023 contre 525.030 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 50.534 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>1. Titres à revenu variable</b>	<b>171 268</b>	<b>77 495</b>	<b>93 773</b>	<b>121,0%</b>
Titres de placement	109 959	45 768	64 191	140,3%
Parts dans les OPCVM (Placement)	73 520	42 810	30 710	71,7%
<b>Total brut</b>	<b>183 479</b>	<b>88 578</b>	<b>94 901</b>	<b>107,1%</b>
Provisions sur titres à revenu variable	(12 211)	(11 083)	(1 128)	(10,2%)
<b>2. Titres à revenu fixe</b>	<b>404 296</b>	<b>447 535</b>	<b>(43 239)</b>	<b>(9,7%)</b>
Bons de trésor	210 537	238 508	(27 971)	(11,7%)
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(5 253)	(3 526)	(1 727)	(49,0%)
Obligations	89 631	94 370	(4 739)	(5,0%)
Créances rattachées sur obligations	4 742	4 344	398	9,2%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	104 639	113 839	(9 200)	(8,1%)
<b>Total brut</b>	<b>404 296</b>	<b>447 535</b>	<b>(43 239)</b>	<b>(9,7%)</b>
<b>Total net</b>	<b>575 564</b>	<b>525 030</b>	<b>50 534</b>	<b>9,6%</b>

#### 5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 5.467.336 mDT au 31/12/2023 contre 4.219.791 mDT au 31/12/2022.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investis- sment (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2023
<b>Val. brute au 31/12/2023</b>	<b>330 994</b>	<b>769 359</b>	<b>80 452</b>	<b>50 815</b>	<b>21 905</b>	<b>4 156 980</b>	<b>5 410 505</b>
Valeur au 1er janvier	339 609	394 893	74 444	50 838	21 905	3 300 022	4 181 711
Acquisitions / souscriptions	-	405 240	17 957	-	-	856 958	1 280 155
Cessions /Remboursement	(8 615)	(30 774)	(11 949)	(23)	-	-	(51 361)
<b>Créances rattachées</b>	<b>193</b>	<b>25 620</b>	<b>-</b>	<b>10 402</b>	<b>15</b>	<b>144 544</b>	<b>180 774</b>
<b>Prov. au 31/12/2023</b>	<b>(118 702)</b>	<b>(500)</b>	<b>(4 570)</b>	<b>(171)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(123 943)</b>
Provisions au 1er janvier	(112 465)	(500)	(3 354)	(101)	-	-	(116 420)
Dotations	(6 237)	-	(1 261)	(70)	-	-	(7 568)
Reprises	-	-	45	-	-	-	45
<b>Val. nette au 31/12/2023</b>	<b>212 485</b>	<b>794 479</b>	<b>75 882</b>	<b>61 046</b>	<b>21 920</b>	<b>4 301 524</b>	<b>5 467 336</b>
<b>Val. brute au 31/12/2022</b>	<b>339 609</b>	<b>394 893</b>	<b>74 444</b>	<b>50 838</b>	<b>21 905</b>	<b>3 300 022</b>	<b>4 181 711</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>596</b>	<b>11 525</b>	<b>-</b>	<b>7 002</b>	<b>15</b>	<b>135 363</b>	<b>154 501</b>
<b>Provisions au 31/12/2022</b>	<b>(112 465)</b>	<b>(500)</b>	<b>(3 354)</b>	<b>(101)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(116 420)</b>
<b>Val. nette au 31/12/2022</b>	<b>227 740</b>	<b>405 918</b>	<b>71 090</b>	<b>57 739</b>	<b>21 920</b>	<b>3 435 385</b>	<b>4 219 791</b>

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

#### 5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2023		2022	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	53 015	19,97%	50 847	19,65%
SODINO	4 855	24,55%	4 855	24,56%
GENERALE DES VENTES	4 341	49,58%	4 632	49,58%
<b>Total</b>	<b>62 211</b>		<b>60 334</b>	

#### 5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2023, une valeur brute de 429.379 mDT et des amortissements et des provisions de 215.364 mDT soit une valeur nette de 214.015 mDT contre 216.748 mDT au 31/12/2022.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2023, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 814</b>	<b>3 238</b>	<b>-</b>	<b>275</b>	<b>44 327</b>
Logiciels	40 814	3 238	-	275	44 327
<b>Amortissements</b>	<b>(36 445)</b>	<b>(3 217)</b>	<b>-</b>	<b>(275)</b>	<b>(39 662)</b>
Logiciels	(36 445)	(3 217)	-	(275)	(39 662)
<b>Total net (1)</b>	<b>4 369</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 665</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>372 896</b>	<b>13 176</b>	<b>(744)</b>	<b>(2)</b>	<b>385 052</b>
Terrains	20 147	-	-	(2 847)	17 300
Constructions	171 761	104	-	5 749	177 614
Agencements, aménagements et installations	80 099	1 215	20	(45)	81 289
Matériel de transport	8 987	2 439	(500)	-	10 926
Matériel et outillage	95	10	(3)	-	102
MMB et Matériel informatique	77 202	4 125	(261)	-	81 066
Immobilisations en cours	8 834	5 019	-	(2 859)	10 720
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 134	264	-	-	1 398
<b>Amortissements</b>	<b>(159 015)</b>	<b>(15 186)</b>	<b>362</b>	<b>(360)</b>	<b>(174 199)</b>
Constructions	(49 209)	(3 906)	-	-	(53 115)
Agencements, aménagements et installations	(41 407)	(5 431)	-	-	(46 838)
Matériel de transport	(5 919)	(1 061)	349	-	(6 631)
Matériel et outillage	(84)	(2)	-	-	(86)
MMB et Matériel informatique	(59 328)	(4 786)	13	-	(64 101)
Autres immobilisations incorporelles	(3 068)	-	-	(360)	(3 428)
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 503)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 503)</b>
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	-	-	-	(322)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	-	-	-	(197)
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
<b>Total net (2)</b>	<b>212 378</b>	<b>(2 010)</b>	<b>(382)</b>	<b>(362)</b>	<b>209 350</b>
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>216 748</b>	<b>(1 989)</b>	<b>(382)</b>	<b>(362)</b>	<b>214 015</b>

(\*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2023 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
<b>Total</b>		<b>3 989</b>	<b>3 180</b>	<b>- 808</b>	<b>(895)</b>

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

### 5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 3.309.122 mDT au 31/12/2023 contre 3.152.032 mDT au 31/12/2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>2 827 648</b>	<b>2 618 847</b>	<b>208 801</b>	<b>8,0%</b>
Débiteurs divers	25 926	40 810	(14 884)	(36,5%)
État, impôts & taxes	89 829	67 975	21 854	32,2%
Commissions de gestion à percevoir	31 579	11 584	19 995	172,6%
Ajustements devises	1 394	3 514	(2 120)	(60,3%)
Comptes liés à la compensation	19 596	20 130	(534)	(2,7%)
Autres comptes	2 659 324	2 474 834	184 490	7,5%
<b>Actifs d'impôts sur les résultats :</b>	<b>86 396</b>	<b>72 274</b>	<b>14 122</b>	<b>19,5%</b>
Actifs d'impôts exigibles	21 614	15 425	6 189	40,1%
Actifs d'impôts différés	64 782	56 849	7 933	14,0%
<b>Actifs d'exploitation des filiales non financières</b>	<b>209 838</b>	<b>188 543</b>	<b>21 295</b>	<b>11,3%</b>
Stocks de terrains à bâtir	64 255	62 362	1 893	3,0%
Stocks de travaux immobiliers en cours	53 728	29 323	24 405	83,2%
Stocks de travaux immobiliers terminés	41 422	51 140	(9 718)	(19,0%)
Autres stocks	1 412	1 438	(26)	(1,8%)
Clients et comptes rattachés	49 021	44 280	4 741	10,7%
<b>Autres actifs</b>	<b>185 240</b>	<b>272 368</b>	<b>(87 128)</b>	<b>(32,0%)</b>
Prêts au personnel	82 600	83 153	(553)	(0,7%)
Charges reportées	-	2	(2)	(100,0%)
Stock cartes de retrait	1 881	2 044	(163)	(8,0%)
Dotations timbres postaux	212	413	(201)	(48,7%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	63	47	16	34,0%

Dépôts et cautionnements	4 682	4 131	551	13,3%
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 870	(1)	(0,0%)
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 529	4	0,0%
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)	25 529	100,0%
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 124)	(6 155)	(8 969)	(145,7%)
Autres comptes	(61 561)	47 904	(109 465)	(228,5%)
Autres Actifs	39 683	35 939	3 744	10,4%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	27 377	24 995	2 382	9,5%
<b>Total Net</b>	<b>3 309 122</b>	<b>3 152 032</b>	<b>157 090</b>	<b>5,0%</b>

### 5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2023, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 19.596 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 105.346 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

### 5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	23 990
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT</b>	<b>39 104</b>	<b>38 973</b>
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 730
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
<b>Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT</b>	<b>40 765</b>	<b>40 897</b>
<b>Total</b>	<b>79 869</b>	<b>79 870</b>

### 5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	11 270
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>25 529</b>
Provisions sur créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	-	(25 529)
<b>Total</b>	<b>25 533</b>	<b>-</b>

## 5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.037.378 mDT au 31/12/2023 contre 4.206.089 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une diminution de 168.711 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	65	576	(511)	(88,7%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 033 000	4 202 000	(169 000)	(4,0%)
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	4 313	3 513	800	22,8%
<b>Total</b>	<b>4 037 378</b>	<b>4 206 089</b>	<b>(168 711)</b>	<b>(4,0%)</b>

## 5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.060.204 mDT au 31/12/2023 contre 756.573 mDT au 31/12/2022, enregistrant ainsi une augmentation de 303.631 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 058 058	753 792	304 266	40,4%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 146	2 781	(635)	(22,8%)
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>756 573</b>	<b>303 631</b>	<b>40,1%</b>

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Comptes à vue	17 453	29 845	(12 392)	(41,5%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	719 248	304 251	42,3%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	5 539	11 445	206,6%
Intérêts à payer	2 268	1 941	327	16,8%
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>756 573</b>	<b>303 631</b>	<b>40,1%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	17 453	-	-	-	17 453
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 023 499	-	-	-	1 023 499
Emprunts sur le marché monétaire en devises	16 984	-	-	-	16 984
Intérêts à payer	2 268	-	-	-	2 268
<b>Total</b>	<b>1 060 204</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 060 204</b>

### 5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023 contre 10.777.282 mDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 868.442 mDT, soit une progression de 8,1%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>10 841 824</b>	<b>10 020 703</b>	<b>821 121</b>	<b>8,2%</b>
Dépôts à vue en dinars	2 675 959	2 497 596	178 363	7,1%
Dépôts d'épargne en dinars	3 867 933	3 570 842	297 091	8,3%
Bons de caisse en dinars	44 164	39 726	4 438	11,2%
Comptes à terme en dinars	232 949	228 893	4 056	1,8%
Comptes spéciaux de placement en dinars	1 897 406	1 656 180	241 226	14,6%
Certificats de dépôt en dinars	1 334 341	1 298 850	35 491	2,7%
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	789 072	728 616	60 456	8,3%
<b>Dépôts en devises</b>	<b>750 395</b>	<b>677 568</b>	<b>72 827</b>	<b>10,7%</b>
Dépôts à vue en devises	452 178	404 203	47 975	11,9%
Bons de caisse en devises	21 838	18 587	3 251	17,5%
Comptes à terme en devises	88 216	89 731	(1 515)	(1,7%)
Comptes de placement en devises	154 171	137 047	17 124	12,5%
Autres sommes dues à la clientèle en devises	33 992	28 000	5 992	21,4%
<b>Dettes rattachées</b>	<b>53 505</b>	<b>79 011</b>	<b>(25 506)</b>	<b>(32,3%)</b>
Intérêts à payer sur dépôts à vue	11 267	14 981	(3 714)	(24,8%)
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	2 392	1 081	1 311	121,3%
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	55 162	44 397	10 765	24,2%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	63 901	66 555	(2 654)	(4,0%)
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(79 217)	(48 003)	(31 214)	(65,0%)
<b>Total</b>	<b>11 645 724</b>	<b>10 777 282</b>	<b>868 442</b>	<b>8,1%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dépôts en dinars</b>	<b>7 329 574</b>	<b>1 114 844</b>	<b>2 170 721</b>	<b>226 685</b>	-	<b>10 841 824</b>
<b>Dépôts en devises</b>	<b>452 177</b>	<b>112 312</b>	<b>154 290</b>	<b>31 616</b>	-	<b>750 395</b>
<b>Dettes rattachées</b>	-	<b>53 505</b>	-	-	-	<b>53 505</b>
<b>Total</b>	<b>7 781 751</b>	<b>1 280 661</b>	<b>2 325 011</b>	<b>258 301</b>	-	<b>11 645 724</b>

## 5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 703.587 mDT au 31 décembre 2023 contre 678.821 mDT au 31 décembre 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>267 314</b>	<b>334 701</b>	<b>(67 387)</b>	<b>(20,1%)</b>
Emprunts obligataires	259 276	323 001	(63 725)	(19,7%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	9 660	11 700	(2 040)	(17,4%)
<b>Ressources spéciales</b>	<b>424 736</b>	<b>336 391</b>	<b>88 345</b>	<b>26,3%</b>
Ressources extérieures	166 308	89 291	77 017	86,3%
Ressources budgétaires	275 717	267 603	8 114	3,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(18 136)	(21 144)	3 008	14,2%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	847	641	206	32,1%
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>11 537</b>	<b>7 729</b>	<b>3 808</b>	<b>49,3%</b>
Autres fonds empruntés	5 993	5 351	642	12,0%
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	5 544	2 378	3 166	133,1%
<b>Total</b>	<b>703 587</b>	<b>678 821</b>	<b>24 766</b>	<b>3,6%</b>

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

### 5.12.1- Ressources budgétaires

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2023 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023
Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 500
Impayés en intérêts su FOPRODI & BIRD	1 473
<b>Total</b>	<b>10 973</b>

Notons qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

### 5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023 contre 3.652.902 mDT au 31 décembre 2022. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Etat, impôts et taxes	52 040	48 520	3 520	7,3%
Impôts sur les sociétés	89 144	79 616	9 528	12,0%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	22 881	9 899	12 982	131,1%
Fournisseurs divers	17 836	15 555	2 281	14,7%
Organismes sociaux	55 103	54 965	138	0,3%
Comptes d'ajustement devises passifs	7 022	3 219	3 803	118,1%
Devises reçues en instance d'affectation	14 381	16 163	(1 782)	(11,0%)
Provisions pour risques divers ( Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(1 240)	(1 098)	(142)	(12,9%)
Congés à payer	16 257	15 515	742	4,8%
Produits perçus d'avance	8 995	9 725	(730)	(7,5%)
Excédents de caisse	9 645	8 006	1 639	20,5%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	2 642 385	2 467 321	175 064	7,1%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	105 346	153 842	(48 496)	(31,5%)
Comptes de régularisation	3 545	(2 757)	6 302	228,6%
Comptes Etatiques créditeurs	897	1 136	(239)	(21,0%)
Créditeurs divers	87 919	76 024	11 895	15,6%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 085	6 678	407	6,1%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 399	25 537	862	3,4%
Fournisseurs d'immobilisations	665	322	343	106,5%
Autres Passifs	14 360	11 669	2 691	23,1%
Provisions techniques brutes	481 320	459 996	21 324	4,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 286	13 072	1 214	9,3%
<b>Provisions pour passifs et charges</b>	<b>54 432</b>	<b>34 406</b>	<b>20 026</b>	<b>58,2%</b>
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 246	10 336	(90)	(0,9%)
Provisions pour risque fiscal et social	7 264	666	6 598	990,7%
Provisions pour pénalités BCT	1 247	1 261	(14)	(1,1%)
Provisions sur engagement par signature	31 854	19 392	12 462	64,3%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 821	2 751	1 070	38,9%
<b>Total</b>	<b>3 876 274</b>	<b>3 652 902</b>	<b>223 372</b>	<b>6,1%</b>

(\*\*) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2023 s'élève à 10.246 mDT contre 10.336 mDT au 31/12/2022.

#### 5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(357)	(338)	(19)	(5,6%)
Réserves consolidés part du groupe	1 465 405	1 337 704	127 701	9,5%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 648)	(4 899)	251	5,1%
Résultat net de l'exercice, part du groupe	212 043	169 910	42 133	24,8%
<b>Total</b>	<b>2 035 541</b>	<b>1 865 475</b>	<b>170 066</b>	<b>9,1%</b>

#### 5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1.465.405 mDT contre 1.337.704 mDT au 31 décembre 2022. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Contribution de la mère consolidante</b>	<b>1 496 238</b>	<b>1 379 654</b>	<b>116 584</b>	<b>8,5%</b>
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 360	235 462	(102)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 748	14 754	(6)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 248 780	1 131 951	116 829	10,3%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 650)	(2 513)	(137)	(5,5%)
<b>Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers</b>	<b>(26 567)</b>	<b>(40 604)</b>	<b>14 037</b>	<b>34,6%</b>
<b>Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière</b>	<b>7 290</b>	<b>7 537</b>	<b>(247)</b>	<b>(3,3%)</b>
<b>Contribution des filiales relevant d'autres secteurs</b>	<b>(11 556)</b>	<b>(8 883)</b>	<b>(2 673)</b>	<b>(30,1%)</b>
<b>Total</b>	<b>1 465 405</b>	<b>1 337 704</b>	<b>127 701</b>	<b>9,5%</b>

#### 5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 212.043 mDT contre un résultat de même nature de 169.910 mDT au 31 décembre 2022. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Contribution de la mère consolidante	201 567	165 091	36 476	22,1%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	14 437	8 133	6 304	77,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(3 554)	(2 249)	(1 305)	(58,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(407)	(1 065)	658	61,8%
<b>Total</b>	<b>212 043</b>	<b>169 910</b>	<b>42 133</b>	<b>24,8%</b>

### 5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	212 043	169 910	42 133	24,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	530 083	524 833	5 250	1,0%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,83%	0,01%	1,0%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 469 917	63 475 167	(5 250)	(0,01%)
<b>Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)</b>	<b>3,341</b>	<b>2,677</b>	<b>0,664</b>	<b>24,8%</b>

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

#### 5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2023 un montant de 4.648 mDT contre 4.899 mDT au 31 décembre 2022.

## 6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023 contre 1.368.099 mDT au 31 décembre 2022. Il se décompose comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>a- En faveur d'établissements bancaires</b>	<b>552 112</b>	<b>423 818</b>	<b>128 294</b>	<b>30,3%</b>
Contre garanties	401 000	265 000	136 000	51,3%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	61 112	82 018	(20 906)	(25,5%)
Cession créances	90 000	76 800	13 200	17,2%
<b>b- En faveur de la clientèle</b>	<b>812 691</b>	<b>864 126</b>	<b>(51 435)</b>	<b>(6,0%)</b>
Débiteurs par avals et acceptations	76 582	90 283	(13 701)	(15,2%)
Débiteurs par lettres de garanties	60 082	98 564	(38 482)	(39,0%)
Débiteurs par obligations cautionnées	25 000	31 691	(6 691)	(21,1%)
Débiteurs par cautions fiscales	68 475	93 952	(25 477)	(27,1%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	577 978	533 151	44 827	8,4%
Avals billets de trésorerie	1 050	16 234	(15 184)	(93,5%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 524	251	3 273	1304,0%
<b>c- En faveur de l'État</b>	<b>80 155</b>	<b>80 155</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances budgétaires transférées par l'État (*)	80 155	80 155	-	-
<b>Total</b>	<b>1 444 958</b>	<b>1 368 099</b>	<b>76 859</b>	<b>5,6%</b>

## 6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 3.811.828 mDT au 31/12/2023 contre 3.873.154 mDT au 31/12/2022. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Titres de créances	2 082 649	2 143 975	(61 326)	(2,9%)
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunt obligataire 2014	152 500	152 500	-	-
<b>Total</b>	<b>3 811 828</b>	<b>3 873 154</b>	<b>(61 326)</b>	<b>(1,6%)</b>

## 6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)</b>	<b>19 706</b>	<b>15 549</b>	<b>4 157</b>	<b>26,7%</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	19 706	15 549	4 157	26,7%
<b>Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)</b>	<b>148 623</b>	<b>216 994</b>	<b>(68 371)</b>	<b>(31,5%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	148 623	216 994	(68 371)	(31,5%)
<b>Crédits de gestion notifiés et non utilisés</b>	<b>198 620</b>	<b>249 993</b>	<b>(51 373)</b>	<b>(20,5%)</b>
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	198 620	249 993	(51 373)	(20,5%)
<b>Total</b>	<b>366 949</b>	<b>482 536</b>	<b>(115 587)</b>	<b>(24,0%)</b>

## 6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2023 (1)-(2)	Montant non libéré 2022
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>12 328</b>	<b>9 496</b>	<b>2 832</b>	<b>2 832</b>

## 6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2023 des éléments suivants:

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Garanties reçues des banques</b>	<b>268 817</b>	<b>279 502</b>	<b>(10 685)</b>	<b>(3,8%)</b>
<b>Garanties reçues de l'État</b>	<b>6 451 445</b>	<b>6 047 906</b>	<b>403 539</b>	<b>6,7%</b>
Fonds Budgétaires & Dotation	406 261	396 704	9 557	2,4%
SOTUGAR	51 322	64 246	(12 924)	(20,1%)
FNG	50 492	40 258	10 234	25,4%
FGIC	266	266	(0)	(0,1%)

FNE	86	78	8	10,4%
Garanties de l'ÉTAT	5 943 021	5 546 362	396 659	7,2%
<b>Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>2 348 471</b>	<b>2 168 201</b>	<b>180 270</b>	<b>8,3%</b>
Garanties Hypothécaires	2 155 837	1 899 072	256 764	13,5%
Garanties financières	192 634	269 129	(76 494)	(28,4%)
<b>Total</b>	<b>9 068 733</b>	<b>8 495 609</b>	<b>573 124</b>	<b>6,7%</b>

## 7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

### 7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.604.527 mDT en 2023 contre 1.344.514 mDT en 2022, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,3%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>6 122</b>	<b>3 216</b>	<b>2 906</b>	<b>90,4%</b>
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	768	561	207	36,9%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	3 579	834	2 745	329,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 472	1 941	(469)	(24,2%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	303	(120)	423	352,5%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>1 559 350</b>	<b>1 300 132</b>	<b>259 218</b>	<b>19,9%</b>
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	304 059	306 774	(2 715)	(0,9%)
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 255 291	993 358	261 933	26,4%
<b>Autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>39 055</b>	<b>41 166</b>	<b>(2 111)</b>	<b>(5,1%)</b>
<b>Total</b>	<b>1 604 527</b>	<b>1 344 514</b>	<b>260 013</b>	<b>19,3%</b>

### 7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 142.949 mDT en 2023 contre 152.791 mDT en 2022, soit une régression de 6,4 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	70 575	78 028	(7 453)	(9,6%)
Commissions sur opérations Monétique	15 199	15 276	(77)	(0,5%)
Commissions sur opérations de change	1 590	1 551	39	2,5%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 842	4 711	2 131	45,2%
Commissions sur location de coffre-fort	52	54	(2)	(3,7%)
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	24 302	26 241	(1 939)	(7,4%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 771	2 094	677	32,3%
Commissions sur avals billets de trésorerie	660	368	292	79,3%
Commissions de gestion d'OPCVM	994	883	111	12,6%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	47	41	6	14,6%
Commissions diverses	19 917	23 544	(3 627)	(15,4%)
<b>Total</b>	<b>142 949</b>	<b>152 791</b>	<b>(9 842)</b>	<b>(6,4%)</b>

### 7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 58.432 mDT en 2023 contre 57.056 mDT en 2022. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>26 703</b>	<b>14 853</b>	<b>11 850</b>	<b>79,8%</b>
Intérêts nets sur Bons du Trésor	26 703	14 853	11 850	79,8%
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :</b>	<b>666</b>	<b>950</b>	<b>(284)</b>	<b>(29,9%)</b>
Dividendes & revenus assimilés	1 042	928	114	12,3%
Pertes sur titres de placement	(274)	(379)	105	27,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(316)	(33)	(283)	(857,6%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	214	434	(220)	(50,7%)
<b>Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :</b>	<b>31 063</b>	<b>41 253</b>	<b>(10 190)</b>	<b>(24,7%)</b>
Résultat sur opérations de change	27 761	34 765	(7 004)	(20,1%)
Commissions sur change manuel	3 302	6 488	(3 186)	(49,1%)
<b>Total</b>	<b>58 432</b>	<b>57 056</b>	<b>1 376</b>	<b>2,4%</b>

### 7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 342.259 mDT en 2023 contre 239.638 mDT en 2022, soit une augmentation de 42,8%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	270 313	196 090	74 223	37,9%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	30 377	25 214	5 163	20,5%
Revenus des obligations	41 569	18 334	23 235	126,7%
<b>Total</b>	<b>342 259</b>	<b>239 638</b>	<b>102 621</b>	<b>42,8%</b>

### 7.5- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.710 mDT en 2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>176 680</b>	<b>177 452</b>
Primes_Non Vie	135 474	133 238
Primes_Vie	19 977	12 752
Produits des placements	21 194	31 378
Autres Produits	35	84
<b>Charges des activités d'assurance</b>	<b>(107 970)</b>	<b>(109 149)</b>
Charges de sinistres_Non Vie	(91 303)	(60 537)
Charges de sinistres_Vie	(17 000)	(46 111)
Charges des placements	(625)	(1 592)
Autres Charges	958	(909)
<b>Total</b>	<b>68 710</b>	<b>68 303</b>

## 7.6- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.149.007 mDT en 2023 contre 892.689 mDT en 2022, soit une augmentation de 28,7 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>(432 888)</b>	<b>(307 216)</b>	<b>(125 672)</b>	<b>(40,9%)</b>
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(428 861)	(296 864)	(131 997)	(44,5%)
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(2 319)	(867)	(1 452)	(167,5%)
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(740)	(1 990)	1 250	62,8%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(968)	(7 495)	6 527	87,1%
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>(678 262)</b>	<b>(550 867)</b>	<b>(127 395)</b>	<b>(23,1%)</b>
Intérêts sur comptes à vue	(63 301)	(67 031)	3 730	5,6%
Intérêts sur comptes d'épargne	(256 816)	(190 888)	(65 928)	(34,5%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(358 145)	(292 948)	(65 197)	(22,3%)
<b>Emprunts</b>	<b>(36 504)</b>	<b>(33 559)</b>	<b>(2 945)</b>	<b>(8,8%)</b>
<b>Autres intérêts et charges</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(1 047)</b>	<b>(306)</b>	<b>(29,2%)</b>
<b>Total</b>	<b>(1 149 007)</b>	<b>(892 689)</b>	<b>(256 318)</b>	<b>(28,7%)</b>

## 7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et

Ce poste a atteint 289.787 mDT en 2023 contre 279.655 mDT en 2022, soit une augmentation de 3,6 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(314 970)	(252 799)	(62 171)	(24,6%)
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	(50 765)	(46 095)	(4 670)	(10,1%)
Autres créances passées en pertes	(38 615)	(243 217)	204 602	84,1%
Reprises de provisions pour créances douteuses	74 823	54 117	20 706	38,3%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(22 608)	(44 284)	21 676	48,9%
Reprises sur provisions diverses	36 113	7 049	29 064	412,3%
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	33 522	244 142	(210 620)	(86,3%)
Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	5 708	3 478	2 230	64,1%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	(16)	(39)	23	59,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	23	-	23	-
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	(541)	-	(541)	-
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(14 970)	(2 544)	(12 426)	(488,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	2 509	537	1 972	367,2%
<b>Total</b>	<b>(289 787)</b>	<b>(279 655)</b>	<b>(10 132)</b>	<b>(3,6%)</b>

## 7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 8.080 mDT en 2023 contre 3.488 mDT en 2022. Il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(10 374)	(3 065)	(7 309)	(238,5%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(5 766)	(7 335)	1 569	21,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	5 612	2 959	2 653	89,7%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 688	2 921	(1 233)	(42,2%)
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	760	48	712	1483,3%
<b>Total</b>	<b>(8 080)</b>	<b>(3 488)</b>	<b>(4 592)</b>	<b>(131,7%)</b>

## 7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 313.858 mDT en 2023 contre 295.625 mDT en 2022, soit une augmentation de 6,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Salaires	(219 301)	(203 992)	(15 309)	(7,5%)
Charges sociales et fiscales	(66 185)	(60 925)	(5 260)	(8,6%)
Autres charges du personnel	(21 219)	(17 933)	(3 286)	(18,3%)
Charges sur assurance IDR	(5 420)	(11 316)	5 896	52,1%
Charges sur assurance Epargne collective	(1 416)	(1 251)	(165)	(13,2%)
Variation des congés à payer	(317)	(208)	(109)	(52,4%)
<b>Total</b>	<b>(313 858)</b>	<b>(295 625)</b>	<b>(18 233)</b>	<b>(6,2%)</b>

## 7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 745 mDT en 2023 contre 3.445 mDT en 2022. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	(710)	(3 394)	2 684	79,1%
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	-	(10)	10	100,0%
Déficits de caisse	(9)	(9)	-	-
Redressement fiscal	(26)	(32)	6	18,8%
<b>Total</b>	<b>(745)</b>	<b>(3 445)</b>	<b>2 700</b>	<b>78,4%</b>

## 7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2023 la charge nette s'élève à 90.955 mDT contre 85 508 mDT en 2022. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(99 333)	(87 112)	(12 221)	(14,0%)
Résultat net d'impôt différé	8 378	1 604	6 774	422,3%
<b>Total</b>	<b>(90 955)</b>	<b>(85 508)</b>	<b>(5 447)</b>	<b>(6,4%)</b>

## 8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 859.719 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 735.604 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 324.840 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 886.738 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 341.213 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 13.033 mDT.

### 8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023 un flux de trésorerie net négatif de 991.406 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 323.109 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 1.298.146 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 16.369 mDT ;

### 8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net négatif de -11.371 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 63.725 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 87.281 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 62.413 mDT ;

#### 8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023 contre aussi un solde négatif de 4.545.450 mDT au 31/12/2022. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2023:

	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Variation	%
<b>Liquidités en dinars tunisiens :</b>	<b>117 246</b>	<b>106 949</b>	<b>10 297</b>	<b>9,6%</b>
- Avoirs en caisse en dinars	73 224	57 849	15 375	26,6%
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 813	23 911	(19 098)	(79,9%)
- Avoirs en CCP	83	383	(300)	(78,3%)
- Mouvements IBS	30 919	22 189	8 730	39,3%
- Correspondants débiteurs en dinars	24 413	24 344	69	0,3%
- Correspondants créditeurs en dinars	(16 206)	(21 727)	5 521	25,4%
<b>Liquidités en devises :</b>	<b>141 299</b>	<b>100 914</b>	<b>40 385</b>	<b>40,0%</b>
- Caisse en devises	9 187	6 685	2 502	37,4%
- Avoirs à la BCT en devises	55 347	45 953	9 394	20,4%
- Correspondants débiteurs en devises	78 011	56 394	21 617	38,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(1 246)	(8 118)	6 872	84,7%
<b>Emprunts en dinars</b>	<b>(5 056 499)</b>	<b>(4 921 248)</b>	<b>(135 251)</b>	<b>(2,7%)</b>
<b>Emprunts en devises</b>	<b>(17 049)</b>	<b>(6 115)</b>	<b>(10 934)</b>	<b>(178,8%)</b>
<b>Placements inférieurs à 3 mois</b>	<b>145 881</b>	<b>174 050</b>	<b>(28 169)</b>	<b>(16,2%)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2023</b>	<b>(4 669 122)</b>	<b>(4 545 450)</b>	<b>(123 672)</b>	<b>(2,7%)</b>

#### 9- Autres informations

La BNA BANK fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la BNA BANK. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

#### 10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

## 11- Note sur les opérations avec les parties liées

### Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2023 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-01 & 2017-02	BNA SUB 2009	Intérêts 2023
TUNIS-RE	5 000	2 500	-	1 200	400	1 200	66	1 119
SODINO	-	-	800	-	-	-	-	110
<b>TOTAL</b>	<b>5 000</b>	<b>2 500</b>	<b>800</b>	<b>1 200</b>	<b>400</b>	<b>1 200</b>	<b>66</b>	<b>1 229</b>

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 52.800 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	44 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	4 500
GEVE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	3 800
<b>Total</b>			<b>52 800</b>

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2023	Provisions	Encours net au 31/12/2023
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	0
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	0
<b>Total</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>(900)</b>	<b>0</b>

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018:

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
TUNIS-RE	6 000	10 435
<b>Total</b>	<b>6 000</b>	<b>10 435</b>

6- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2019, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2023	
	Débit	Crédit
TUNIS-RE	#VALEUR!	#VALEUR!
GENERALE DES VENTES	#VALEUR!	#VALEUR!

### Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2016	BNA Sub 2017-02	BNA Sub 2018-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2023	132	-	400	-	1 200	1 338	1 600	4 670
Intérêts 2023	9	30	62	44	191	156	191	683

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2023
CTAMA	2 000	3 478
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>3 478</b>

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir des charges diverses. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 964 mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2023 s'élève à 4.488 mDT.

5- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2023 s'élève à 7.459 mDT.

6- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2023, un montant de 171.895 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2023
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	15 395
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	156 500
<b>Total</b>			<b>171 895</b>

---

### *Opérations avec l'ETAT*

---

**1-** La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

**2-** La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2023 à 275.717 mDT.

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE**

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 148 167</b>	<b>2 147 951</b>	<b>210</b>	<b>6</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(1 169 851)</b>	<b>(1 169 188)</b>	<b>(109)</b>	<b>(554)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 710</b>	<b>68 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 047 026</b>	<b>1 047 473</b>	<b>101</b>	<b>(548)</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>328 663</b>	<b>337 325</b>	<b>(7 540)</b>	<b>(1 122)</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>332 122</b>	<b>340 559</b>	<b>(7 501)</b>	<b>(936)</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>229 223</b>	<b>238 000</b>	<b>(7 866)</b>	<b>(911)</b>
Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>	<b>212 043</b>	<b>216 005</b>	<b>(3 554)</b>	<b>(408)</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>	<b>212 043</b>	<b>216 005</b>	<b>(3 554)</b>	<b>(408)</b>

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE**  
**ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE**

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 344 514	1 344 512	-	2
PR2 - Commissions (en produits)	152 791	152 791	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	57 056	57 058	3	(5)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 793 999</b>	<b>1 793 797</b>	<b>212</b>	<b>(10)</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
CH2 - Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(915 585)</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>
<b>Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 303</b>	<b>68 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>946 380</b>	<b>946 515</b>	<b>212</b>	<b>(347)</b>
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(279 655)	(280 278)	766	(143)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 488)	(3 111)	(376)	(1)
PR7 - Autres produits d'exploitation	67 843	4 356	59 130	4 357
CH6 - Frais de personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>266 869</b>	<b>271 567</b>	<b>(2 930)</b>	<b>(1 768)</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 537	4 265	-	272
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(3 445)	(2 826)	(583)	(36)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>267 961</b>	<b>273 006</b>	<b>(3 513)</b>	<b>(1 532)</b>
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(85 508)	(82 243)	(2 411)	(854)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(161)	(161)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>182 292</b>	<b>190 602</b>	<b>(5 924)</b>	<b>(2 386)</b>
Intérêts minoritaires	(12 382)	(17 378)	3 677	1 319
<b>Résultat net de l'exercice, Part du groupe</b>	<b>169 910</b>	<b>173 224</b>	<b>(2 247)</b>	<b>(1 067)</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
<b>Résultat après modification comptable, part du groupe</b>	<b>169 910</b>	<b>173 224</b>	<b>(2 247)</b>	<b>(1 067)</b>

# BANQUE NATIONALE AGRICOLE

## INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 148 167</b>	<b>2 147 951</b>	<b>210</b>	<b>6</b>
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(1 169 851)</b>	<b>(1 169 188)</b>	<b>(109)</b>	<b>(554)</b>
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
<b>3- Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 710</b>	<b>68 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4- Produit net bancaire</b>	<b>1 047 026</b>	<b>1 047 473</b>	<b>101</b>	<b>(548)</b>
<b>5- Autres produits d'exploitation</b>	<b>77 931</b>	<b>7 950</b>	<b>59 947</b>	<b>10 034</b>
<b>6- Charges opératoires, dont :</b>	<b>(498 428)</b>	<b>(420 648)</b>	<b>(67 387)</b>	<b>(10 393)</b>
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
<b>7- Structure du portefeuille</b>	<b>6 042 900</b>	<b>6 038 057</b>	<b>4 192</b>	<b>651</b>
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
<b>8- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>	<b>13 650 655</b>	<b>13 650 849</b>	<b>(194)</b>	<b>-</b>
<b>9- Encours des dépôts, dont :</b>	<b>11 645 724</b>	<b>11 645 724</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
<b>10- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>703 587</b>	<b>692 050</b>	<b>5 754</b>	<b>5 783</b>
<b>11- Capitaux Propres</b>	<b>1 823 497</b>	<b>1 823 497</b>		

# BANQUE NATIONALE AGRICOLE

## INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2022

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2022	Financier	Immobilier	Autres
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 793 999</b>	<b>1 793 797</b>	<b>212</b>	<b>(10)</b>
a- Intérêts	1 344 514	1 344 512	-	2
b- Commissions en produits	152 791	152 791	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	57 056	57 058	3	(5)
d- Revenus du portefeuille d'investissement	239 638	239 436	209	(7)
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(915 922)</b>	<b>(915 585)</b>	<b>-</b>	<b>(337)</b>
a- Intérêts encourus	(892 689)	(892 326)	(33)	(330)
b- Commissions encourues	(23 233)	(23 259)	33	(7)
<b>3- Marge nette des activités d'assurance</b>	<b>68 303</b>	<b>68 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4- Produit net bancaire</b>	<b>946 380</b>	<b>946 515</b>	<b>212</b>	<b>(347)</b>
<b>5- Autres produits d'exploitation</b>	<b>67 843</b>	<b>4 356</b>	<b>59 130</b>	<b>4 357</b>
<b>6- Charges opératoires, dont :</b>	<b>(464 211)</b>	<b>(395 915)</b>	<b>(62 662)</b>	<b>(5 634)</b>
a- Frais du personnel	(295 625)	(283 988)	(7 810)	(3 827)
b- Charges Générales d'exploitation	(145 027)	(88 888)	(54 529)	(1 610)
c- Dotations aux amortissements	(23 559)	(23 039)	(323)	(197)
<b>7- Structure du portefeuille</b>	<b>4 744 821</b>	<b>4 739 564</b>	<b>4 593</b>	<b>664</b>
a- Portefeuille titres-commercial	525 030	524 867	159	4
b- Portefeuille d'investissement	4 219 791	4 214 697	4 434	660
<b>8- Encours des crédits apparaissant au bilan</b>	<b>13 703 141</b>	<b>13 703 335</b>	<b>(194)</b>	<b>-</b>
<b>9- Encours des dépôts, dont :</b>	<b>10 777 282</b>	<b>10 777 282</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
a- Dépôts à vue	2 916 780	2 916 780	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 615 240	3 615 240	-	-
<b>10- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>678 821</b>	<b>671 092</b>	<b>2 472</b>	<b>5 257</b>
<b>11- Capitaux Propres</b>	<b>1 695 565</b>	<b>1 695 565</b>		

# **GROUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

*Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),*

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 035 541 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 212 043 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

## **1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits**

### ***a) Risques identifiés***

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 747 476 KDT (soit 81,35% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **2) Classification des créances et estimation des provisions**

### ***a) Risques identifiés***

Au 31 décembre 2023, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 753 091 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 307 651 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 794 785 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

### **3) Comptabilisation des titres d'investissement**

#### ***a) Risques identifiés***

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 5 467 336 KDT au 31 décembre 2023 et représente un poste important du bilan consolidé (23,11% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

#### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

#### **4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé**

##### ***a) Risques identifiés***

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2023 présentent un solde net débiteur de 64 782 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2023 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

##### ***b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés***

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

### ***Paragraphes d'observations***

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 649 280 KDT au 31 décembre 2023. Ils ont connu une hausse de 301 980 KDT (+6,33%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023, contre (4 545 350) KDT au 31 décembre 2022. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2023, totalisent 3 192 218 KDT.

Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 070 054 KDT au 31 décembre 2023, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (ETAP, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULADH, OCT, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 372 301 KDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 195 095 KDT (+16,57%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2022.

Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 986 656 KDT au 31 décembre 2023, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 871 006 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 316 874 KDT au 31 décembre 2023 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, CTF, SRTGN, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 203 855 KDT et 221 112 KDT au 31 décembre 2023, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2023 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1<sup>er</sup> mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 9 des états financiers indique que la BNA fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ne sont pas encore notifiés à la BNA à la date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par le Groupe au 31 décembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion relatif au Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Tunis, le 12 avril 2024

#### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :**

**P/ Le Groupement GEM & FINACO**

*Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes*

**P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting**

*Khaled THABET, Commissaire aux comptes*